

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Douze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (partie en cours de séance - pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Ghislaine GISORS (excusée) – M. Christian THENARD (parti en cours de séance) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé - pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Solange BARBIN – MM. Fabrice JACQUES (parti en cours de séance) – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DU
GOSIER EN COMMUNE
TOURISTIQUE**

CM-2016-3S-DART-30

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L133-11 ;

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu la délibération n° CM-2015-4S-DDET-35 du Conseil municipal en date du 12 mai 2015, approuvant la candidature de classement en catégorie 1 de l'office de tourisme du Gosier ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique et Touristique du 19 avril 2016 ;

Considérant le classement de la ville du Gosier en tant que station balnéaire depuis le 2 novembre 1978 ;

Considérant la volonté de la ville de poursuivre son développement touristique en structurant une offre qualifiée et faire du Gosier une destination d'excellence ;

Considérant les pertes de recettes induites par le non renouvellement en station classée de tourisme ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à solliciter la dénomination de « commune touristique » selon la procédure prévue à l'article 1 du décret susvisé.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 13 MAI 2016 Et publication ou notification le 17 MAI 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 12 mai 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DEMANDE DE CLASSEMENT DU GOSIER EN COMMUNE TOURISTIQUE

Date de transmission de l'acte : 13/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 13/05/2016

Numéro de l'acte : CM20163SDART30 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160512-CM20163SDART30-DE

Date de décision : 12/05/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres